



Formule Confort : **99€_{HT}/mois**

La **Formule Confort** est une solution vous permettant l'immatriculation de votre entreprise.

Cette solution est idéale pour les entreprises qui souhaitent bénéficier d'une **adresse aux portes de Paris à un moindre coût.**

La **Formule Confort** vous permet d'utiliser une **adresse commerciale** sur l'ensemble des **documents commerciaux**

Services compris :

- Réception et mise à disposition de vos colis à l'agence d' **AGESTAM**
- Réception et signature de vos courriers recommandés, afin de vous éviter de vous déplacer à La Poste ;
- Réexpédition de votre courrier à l'adresse de votre choix

A qui s'adressent les entreprises de domiciliation ?

- Aux créateurs d'entreprises.
- Aux entrepreneurs ayant initialement fixé le siège social de leur entreprise à leur domicile.
- Aux entreprises qui souhaitent se déployer en dehors de leur secteur géographique d'origine.

SIGNATURE DU CONTRAT DE DOMICILIATION :

EN CAS DE CRÉATION DE SOCIÉTÉ les pièces à fournir sont les suivantes :

1. Photocopie d'une pièce d'identité du Représentant Légal (PDG - Gérant - Commerçant – Artisan - Président d'Association, etc.)
2. Photocopie d'un justificatif actualisé de domicile du représentant légal (facture EDF ou téléphone - quittance de loyer ou attestation d'hébergement)
3. Les statuts de la société (extrait Kbis si existant)